

224C0247
FR0014003FE9-DIV05

13 février 2024

Début d'une période de préoffre (article 223-34 du règlement général)

BELIEVE
(Euronext Paris)

Le 12 février 2024, ont été annoncées les caractéristiques d'un projet d'offre publique d'achat simplifiée qu'un consortium (composé de Denis Ladegaillerie¹, du fonds d'investissement EQT X, de fonds gérés par TCV), envisage de déposer sur les titres de la société BELIEVE².

Par conséquent, cette publication marque le début de la période de préoffre, pendant laquelle les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres BELIEVE sont applicables.

¹ Fondateur et directeur général de la société BELIEVE.

² Cf. notamment communiqués diffusés par la société BELIEVE et le consortium le 12 février 2024.